



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2003-MC-1837

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 552259

DOSSIER N^o : 21121

Objet : FNX Mining Company Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 19 juin 2003;

vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu la partie 2 de la norme canadienne 44-101;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 2 juillet 2003 de FNX Mining Company Inc.
concernant le placement de 7 770 000 actions ordinaires au prix de 6,45 \$
l'action.

Le visa prend effet le 2 juillet 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette

AL/ir